

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 14 novembre 2016

Convocation du : 4 novembre 2016

Objet : Demande de subvention pour la crèche de la Roche des Arnauds.

L'an deux mille seize, le quatorze novembre 2016 à heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de René MOREAU, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, P. Schiazza, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF. Contoz, JM Gueyraud, R. Moreau, J. Bourbousse, C. Aubert, M. Ventre, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes.

Absents : Jean-Marie Bernard, Michel Thomas, Nathalie Ferrere, Bernadette Saudemont, Jean-Paul Artigues, Jacqueline Marcellin, Fabienne Darini, Josette Revoux.

Pouvoirs : Fabienne Darini a donné pouvoir à René Moreau,
Jacqueline Marcellin a donné pouvoir à Marc Ventre,
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à Christian Aubert,
Josette Revoux a donné pouvoir à Maurice Chautant.

La Vice-Présidente chargée des services aux habitants, Monique Barthelemy, présente aux délégués communautaires le dossier.

Il s'agit de la construction d'une micro-crèche à la Roche des Arnauds afin de répondre aux besoins d'une population croissante.

Le projet a été élaboré par le maître d'œuvre Jérôme Voutier du cabinet Soléa, en concertation avec les partenaires institutionnels (CAF, DSV, PMI) et les directrices des crèches existantes.

Le coût prévisionnel est établi à 748 000 € HT, soit 897 600 € TTC.

Les délégués échangent sur le dossier notamment :

- Sur la mise à disposition du terrain,
- Le fonctionnement futur de l'équipement,
- L'extension possible selon l'évolution des besoins, ...

Les plans du projet sont diffusés, Monique Barthelemy propose le plan de financement suivant :

Etat ligne DETR : 290 000 €
CAF : 112 000 €
Département : 146 000 €
CCBD : 200 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, autorise la demande de subvention, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 27	pour : 27	contre : 0	abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20161114-Db99a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2016

Publication : 30/11/2016

Pour le 1er Vice - Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,



René MOREAU